CAHIER DES CHARGES

APPEL A CANDIDATURE

CARNAVAL DES ENFANTS

DANS LES COMMUNES

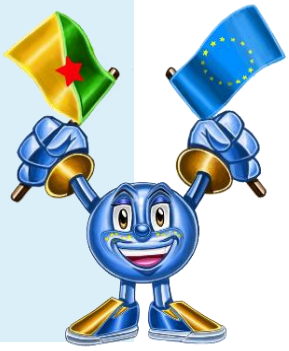

Du 13 juillet au 13 Novembre 2026

Bénéficiaires potentiels

Collectivités de Guyane

Présentation

Pour le Carnaval 2027, l'Europe s'invite au carnaval des enfants des communes de Guyane. Afin de promouvoir les valeurs européennes sur le territoire Guyanais, le Pôle Affaires Européennes et Internationales (PAEI) de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) lance **un appel à candidature à destination des 22 Communes de Guyane**.

Il s'agit de mettre en place un partenariat entre la Collectivité Territoriale de Guyane et les Collectivités par le biais d'un cofinancement pour la réalisation d'un défilé des écoles de la commune durant la période de carnaval 2027. Il s'agira de valoriser la richesse culturelle de l'Europe à travers un défilé festif, éducatif et participatif. Les communes devront donc se rapprocher de leurs établissements scolaires afin de susciter leur participation.

Ce partenariat entre pleinement dans le cadre de la sensibilisation des jeunes à l'Europe pour une meilleure appropriation de leur identité européenne. L'objectif étant de faire coexister les traditions européennes aux côtés des traditions guyanaises.

L'objectif de cet Appel à Candidature :

1. **Sensibiliser les élèves à la diversité culturelle européenne**
2. **Faire dialoguer les cultures européennes à travers la création collective**
3. **Créer un moment de partage entre élèves, enseignants et familles**
4. **Valoriser la citoyenneté européenne et la transmettre aux élèves à travers des parades et de la création de costumes…**

Période identifiée : Carnaval de Guyane du 30 janvier au 10 février 2027 (Pas de défilé pour la mi-carême ou de Carnaval hors saison).

Cet Appel à Candidature est ouvert durant 4 mois et une seule vague de sélection est prévue. Un jury sélectionnera les dossiers de candidature en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité technique et financière.

Le budget total consacré à cet appel à candidature est de **110 000€**

Le montant maximal attribué à une collectivité est de **5 000€.**

Le budget alloué à la Collectivité dépendra du plan de financement, du nombre d'écoles participantes et des moyens déployés.

Phase de candidature

Les collectivités sont invitées à déposer leur candidature en format numérique, via l'adresse dac@ctguyane.fr du **13 juillet au 13 novembre 2026**. Le dossier de candidature devra être composé impérativement des documents suivants :

- **Une présentation de la structure (1/2 page)**
- **Une présentation de l'équipe projet (1 page)**
- **Une présentation du projet sous forme d'une note d'intention libre (3 pages max.)** Contenant le nombre d'écoles participantes, le nombre d'élèves participants, le thème Européen choisi et le circuit du défilé identifié.
- **Un programme d'actions**
- **Un budget prévisionnel**
- **Une stratégie de communication et valorisation de l'action (1 page)**

La candidature pourra être accompagnée d'autres pièces complémentaires susceptibles d'éclairer le projet.

Phase de sélection

Les candidats devront déposer un dossier de candidature conforme au cadre de l'appel à candidature. Un seul projet doit être déposé par candidat. La sélection des projets sera effectuée par la Commission Ad Hoc Communication comprenant des membres de la CTG, de l'Etat et du CNES. Une Commission Ad Hoc est prévue en novembre 2026 pour sélectionner les projets.

A l'issue de la phase de sélection du présent appel, les candidats retenus par la Commission Ad Hoc Communication seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet. Un point sera réalisé avec le Département animation communication en charge du suivi de l'événement, afin d'expliciter les modalités de réalisation du projet.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de 3 critères, et une note sur 20 sera attribuée au projet.

Les critères sont les suivants :

1. **Qualité du projet** : respect de la présentation du thème Europe
2. **Impact** : nombre d'élèves + promotion sur les réseaux sociaux
3. **Développement durable :** matériaux utilisés

La notation obtenue permettra d'établir un classement pour l'attribution de l'aide financière en fonction de l'enveloppe disponible.

Accompagnement et engagement

Les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement du Département Animation Communication du PAEI de la CTG pour valoriser le projet sélectionné par le biais d'un film documentaire. Le choix des séquences à filmer sera discuté avec le Département Animation Communication du PAEI.

Ainsi, il est demandé aux lauréats de se rendre disponible, d'identifier une personne référente au sein du projet et de participer aux séquences événementielles s'il y en a. Les candidats lauréats s'engagent à apporter quand cela est pertinent des retours d'expériences sur demande du PAEI.

Modalités de financement

- ✓ **L'accompagnement financier par communes ne pourra pas excéder 5 000€ par projet.**

L'enveloppe attribuée servira à l'achat des accessoires et à la fabrication des costumes y compris les actions de communication.

Le lauréat recevra 50% de l'enveloppe attribuée dès le conventionnement, le solde sera payé après transmission du bilan de l'évènement.

Modalités de conventionnement

Les projets sélectionnés seront financés pour l'année 2027 uniquement pour les activités du Carnaval. Une fois la convention d'engagement signée par les deux parties, le lauréat pourra débuter son action et bénéficier de l'accompagnement du Département Animation et Communication.

Contact :

Pour toutes informations relatives au présent appel à candidature, merci d'envoyer un courriel à dac@ctguyane.fr.